



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R28-2024-219

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction**

R28-2024-12-10-00008 - Décision relative à l'affectation des agents de contrôle à l'unité régionale de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie (2 pages) Page 3

## **EPF Normandie /**

R28-2024-12-19-00001 - 1130 - DELEGATION SIGNATURE F. MANCEL decembre -janvier 2024 (signed) (1).pdf (1 page) Page 6

R28-2024-12-18-00008 - CONSTAT Délégation de signature - BUEIL (2 pages) Page 8

R28-2024-12-18-00007 - CONSTAT Délégation de signature - CCACHerbourg (2 pages) Page 11

R28-2024-12-18-00009 - CONSTAT Délégation de signature - DIEPPE (2 pages) Page 14

R28-2024-12-18-00010 - CONSTAT Délégation de signature - FECAMP (2 pages) Page 17

R28-2024-12-18-00001 - Signature bail professionnel au bénéfice de Monsieur Jean-René POIRET (2 pages) Page 20

R28-2024-12-18-00002 - Signature bail professionnel au bénéfice de Monsieur Stéphane André LE HOUIDOUX, orthophoniste (2 pages) Page 23

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-12-19-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE BUEIL Cabinet médical\_ALC (2 pages) Page 26

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2024-12-10-00008

Décision relative à l'affectation des agents de  
contrôle à l'unité régionale de contrôle chargée  
de la lutte contre le travail illégal de la direction  
régionale de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Normandie



**Décision relative à l'affectation des agents de contrôle  
à l'unité régionale de contrôle chargée de la lutte  
contre le travail illégal de la direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

**Vu** le Code du travail, notamment son article R. 8122-8 ;

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail

**Vu** le décret n° 2015-1579 du 3 décembre 2015 relatif à la suspension temporaire de la réalisation de prestations de services internationales illégales et à la compétence des agents de contrôle de l'inspection du travail des services déconcentrés, notamment son article trois ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 04 septembre 2024 nommant madame Catherine PERNETTE directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** les arrêtés ministériels portant décision de titularisation ou d'affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** la décision du 25 octobre 2023 portant affectation des agents de contrôle à l'unité régionale de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal ;

Sur proposition de monsieur le directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail »,

## DÉCIDE

**Article 1er** : Est nommé par intérim, responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle en matière de travail illégal (URACTI), monsieur Nicolas BESSOT, directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », en résidence administrative à Rouen.

**Article 2** : Les agents de contrôle ci-après désignés sont affectés à l'unité de contrôle précitée et placés sous l'autorité du responsable de cette unité :

- Mme Catherine BIZET, inspectrice du travail, en résidence administrative à Rouen, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- M. David GUILBAUD, inspecteur du travail, en résidence administrative à Rouen ;
- Mme Caroline HOUSSIN, inspectrice du travail, en résidence administrative à Hérouville-Saint-Clair ;
- M. Mathieu MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail, en résidence administrative à Rouen ;
- Mme Annick MATIAS, inspectrice du travail, en résidence administrative à Hérouville-Saint-Clair ;
- M. David RIVE, directeur adjoint du travail, en résidence administrative à Rouen ; il est affecté à cette unité régionale au titre des missions qu'il exerce, au sein de la DDETS de la Seine-Maritime, en matière de lutte contre le travail illégal et la fraude à la prestation de service internationale.

**Article 3** : L'unité régionale d'appui et de contrôle en matière de travail illégal est rattachée au Pôle « politique du travail » de la DREETS de Normandie et est dotée d'une compétence territoriale qui s'étend sur le périmètre de la région Normandie.

**Article 4** : Sans préjudice des attributions et prérogatives des agents de contrôle affectés dans les sections d'inspection du travail, les agents nommés aux articles 1 et 2 ci-dessus exercent sur toute l'étendue de la région Normandie leur mission de lutte contre le travail illégal et de contrôle du respect des dispositions relatives aux salariés détachés temporairement sur le territoire national par une entreprise non établie en France.

**Article 5** : La décision du 25 octobre 2023 susvisée portant affectation des agents de contrôle à l'unité de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal, est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 6** : M. le directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », et responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle en matière de travail illégal, est chargé de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 10 décembre 2024

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

Catherine PERNETTE

EPF Normandie

R28-2024-12-19-00001

1130 - DELEGATION SIGNATURE F. MANCEL  
decembre -janvier 2024 (signed) (1).pdf

**DECISION n° 1130/2024**

Référence : SDW/24

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le soussigné, **Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie**, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, établissement ayant son siège à Rouen

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2018, n°2018-777 du 7 septembre 2018,

VU l'ordonnance n°2011-1068 du 08 septembre 2011,

VU le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011

**DECIDE PAR LA PRESENTE**

de donner **délégation de signature à Monsieur Fabien Mancel, Adjoint au Directeur Général et Directeur de l'anticipation et du développement**, du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus en cas d'empêchement du Directeur Général durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Le Directeur Général,

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

19-12-2024

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00008

CONSTAT Délégation de signature - BUEIL

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240107 - CONVENTION D’INTERVENTION BUEIL Cabinet Médical en date du 11 octobre 2024 avec la commune de Bueil, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 23 décembre 2024 avec la Ville de Bueil,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition des parcelles cadastrées section AC n°445 Et UN QUART indivis de la parcelle cadastrée section AC numéro 221 sises 11 rue de la Verdure à Bueil,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

Signé le 18-12-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

Signé le 18-12-2024

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00007

CONSTAT Délégation de signature -  
CCACHerbourg

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240109 – CONVENTION D’INTERVENTION CAC CHERBOURG Secteur Lasnon en date du 17 octobre 2024 avec la Communauté d’Agglomération du Cotentin, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 29 décembre 2024 avec la Communauté d’Agglomération du Cotentin,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition des parcelles cadastrées section AH n° 811 et 812 sises avenue Amiral Lemonnier et rue Colin à Cherbourg-en-Cotentin,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

Signé le 18-12-2024


*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

Signé le 18-12-2024

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00009

CONSTAT Délégation de signature - DIEPPE

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240113 - CONVENTION INTERVENTIONS DIEPPE TERRAINS LABBE DERYCKE LEBON VICO en date du 12 décembre 2024 avec la commune de Dieppe, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 23 décembre 2024 avec la Ville de Dieppe,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition des parcelles cadastrées section AH n°36, 37, 41 et 42 sises Les Coteaux et Route de Bonne Nouvelle à Dieppe,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

Signé le 18-12-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

Signé le 18-12-2024

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00010

CONSTAT Délégation de signature - FECAMP

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240112 - FECAMP RUE DU PRECIEUX SANG en date du 2 décembre 2024 avec le Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 18 décembre 2024 avec le Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°4 sise 38 rue du Précieux Sang à Fécamp,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

Signé le 18-12-2024


*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

Signé le 18-12-2024

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00001

Signature bail professionnel au bénéfice de  
Monsieur Jean-René POIRET

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'intervention foncière signée entre l'EPF de Normandie et la commune de Bueil le 11 octobre 2024,

Considérant le projet d'acte de bail professionnel établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à ROUEN (Seine-Maritime), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, (CRPCEN 76126), Membre de la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer le bail professionnel au bénéfice de Monsieur Jean-René POIRET, médecin généraliste, demeurant à IVRY-LA-BATAILLE (27540) 68 résidence Ile

Royale, né à AMIENS (80000) le 4 août 1959 tout en laissant la gestion des droits et obligations à la COMMUNE DE BUEIL, pour le bien ci-après désigné :

**A BUEIL (EURE) 27730 11 Rue de la Verdure,**


Un immeuble à usage de cabinet médical composé d'un local dénommée « Cabinet 1 » et une salle d'archive ainsi que l'usage des parties dites communes, notamment pour l'accueil de la patientèle : entrée desservant une salle d'attente et un wc, couloir avec accès à une terrasse.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,** 18-12-2024  
**Le Directeur général**

**Notifiée à** 18-12-2024  
**à Monsieur Patrice LEGAL**

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00002

Signature bail professionnel au bénéfice de  
Monsieur Stéphane André LE HOUIDOUX,  
orthophoniste

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’intervention foncière signée entre l’EPF de Normandie et la commune de Bueil le 11 octobre 2024,

Considérant le projet d’acte de bail professionnel établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à ROUEN (Seine-Maritime), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, (CRPCEN 76126), Membre de la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d’Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le bail professionnel au bénéfice de Monsieur Jean-René POIRET, médecin généraliste, demeurant à IVRY-LA-BATAILLE (27540) 68 résidence Ile

Royale, né à AMIENS (80000) le 4 août 1959 tout en laissant la gestion des droits et obligations à la COMMUNE DE BUEIL, pour le bien ci-après désigné :

**A BUEIL (EURE) 27730 11 Rue de la Verdure,**

Un immeuble à usage de cabinet médical composé d'un local dénommée « Cabinet 1 » et une salle d'archive ainsi que l'usage des parties dites communes, notamment pour l'accueil de la patientèle : entrée desservant une salle d'attente et un wc, couloir avec accès à une terrasse.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,** 18-12-2024  
**Le Directeur général**

**Notifiée à** 18-12-2024  
**à Monsieur Patrice LEGAL**

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-12-19-00002

DELEGATION DE SIGNATURE BUEIL Cabinet  
médical\_ALC

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Audrey LE CLOAREC**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de BUEIL en date du 11 octobre 2024, après décision du Directeur Général de l'EPF de Normandie en date du 18 septembre 2024 et délibération du Conseil Municipal de la commune de BUEIL en date du 3 septembre 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES » notaires associés, office notarial de ROUEN (76000) 16 boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, chargée d'opérations foncières à l'EPF de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de la SCI DE LA VERDURE dont le siège est à BUEIL (27730) rue de la Verdure, identifiée au SIREN sous le numéro 343210126 au RCS EVREUX,

Un bien immobilier à usage de cabinet médical sis à BUEIL (27730) 11 rue de la Verdure, cadastré section AC numéro 445 pour une contenance de 790 m<sup>2</sup>,

Et le QUART INDIVIS de la parcelle de terrain sise à BUEIL, rue de la Verdure, cadastrée section AC numéro 221 d'une contenance de 698 m<sup>2</sup> servant de voirie intérieure du lotissement.

Moyennant le prix de **DEUX CENT NEUF MILLE EUROS (209.000 €)**, qui sera réglé entre les mains du notaire rédacteur sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,

Signé le 19-12-2024

Le Directeur général

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Audrey LE CLOAREC, le

Signé le 19-12-2024

Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

*Audrey LE CLOAREC*

✓ Certified by  yousign